

CONJOINT TRAVAILLANT AU SEIN DE L'ENTREPRISE COMMERCIALE, ARTISANALE OU LIBÉRALE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AU STATUT CHOISI

Le conjoint du chef d'entreprise est soit son époux, soit son partenaire lié par un pacte civil de solidarité (PACS), soit son concubin.

IDENTITÉ DU CONJOINT DU CHEF D'ENTREPRISE :

Nom : ***EL MIMOUNI*** épouse ***EL MANSOURI*** Prénoms : ***Alia***

N° de sécurité sociale : 2 88 07 99 350 027 57

Adresse : 298 Allée de la Résistance, Villa Ilona 21

Code postal : 84170 Commune : MONTEUX

Lien avec le chef d'entreprise :

- Epoux

ENTREPRISE :

Nom du chef d'entreprise : ***Majid EL MANSOURI***

N° de sécurité sociale : 184019935082093

Si votre travail s'effectue au sein d'une société, veuillez préciser :

Dénomination ou raison sociale de la société : ***A.M.A ABRI EXTERIEUR***

N° SIREN si connu : en cours d'immatriculation

Adresse du siège social : 816 Chemin de la Quinine

Code postal : 84200 Commune : CARPENTRAS

STATUT AU SEIN DE L'ENTREPRISE :

Date d'effet : à l'immatriculation de la SARL

Statut du conjoint :

Cochez la case correspondant au statut choisi :

- Salarié : statut pouvant être choisi par le conjoint qui exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise en percevant un salaire. Comme pour tout salarié, une déclaration préalable à l'embauche doit avoir été effectuée auprès de l'organisme social compétent pour l'entreprise.

ENGAGEMENT DU CONJOINT :

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur, participer régulièrement à l'activité professionnelle non salariée de mon époux.

Fait à : CARPENTRAS, le : 9 février 2026

Signature du demandeur :

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more complex mark that appears to be a stylized 'H' or a similar character.

Attestation à transmettre en application des articles L. 121-4 et R. 121-5 du Code de commerce pour les secteurs du commerce, de l'artisanat et des professions libérales.

Les informations sont transmises aux organismes sociaux destinataires (URSSAF et CGSS). Pour les résidents de Saint-Barthélemy, de Mayotte ou de Saint-Pierre-et-Miquelon, cette demande sera transmise respectivement à la caisse de mutualité sociale agricole du Poitou, à la caisse de sécurité sociale mahoraise ou à la caisse de prévoyance sociale. Le règlement (UE) 2016/679 modifié du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent aux données personnelles des personnes physiques figurant dans cette attestation. Ils leur garantissent un droit d'accès et de rectification ainsi qu'un droit d'opposition à la réutilisation de ces données par des tiers, pour les données à caractère personnel les concernant, auprès du responsable de traitement concerné.